

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Entretien et aménagement des chemins de randonnée pédestres présents sur le territoire de Grand Lieu Communauté

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Grand Lieu Communauté est compétente pour la gestion de tous les itinéraires de randonnée pédestres inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Dans ce cadre, une demande de subvention d'un montant de **26 445.70 €** est sollicitée au titre de l'année 2024, auprès du Conseil Départemental de Loire Atlantique, pour l'entretien et l'aménagement de chemins de randonnée des communes de La Chevrolière, Geneston, Pont Saint Martin, Saint Colomban, Saint Lumine de Coutais et Saint Philbert de Grand Lieu. Cela concerne les circuits « Les Genêts », « Aquaterra », « Passay », « Le Quai des Romains », « Entre Logne et Boulogne », « Redour par Pass' Câline », « Gergue », « Teurdeau », « La Sorinière », « Passerelle », « La Robrie », « Le Gué de la Logne ».

Ces prestations sont réalisées par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, l'association d'insertion par l'emploi « Retz Agir », BAUDRY TP, TP 360, Bodin TP, AD Production, EURL PASCAL VOUHE, Ryo Freuchet et FMB AGRI.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Président, pour solliciter les aides financières pour les projets envisagés par la Communauté de Communes auprès de l'Etat et des collectivités publiques ou organismes privés ;

VU le règlement départemental relatif au financement de la gestion et l'entretien des chemins de randonnée ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté,

Article 1 : ARRÊTE le montant prévisionnel de l'opération relative à l'entretien et à l'aménagement des chemins de randonnée sur le territoire de Grand Lieu Communauté à **51 316.30 € HT** :

Dépenses		Recettes		%
Entretien, réfection et aménagement de chemins de randonnée	51 316.30 € HT	Aide départementale	26 445.70 €	51.53 %
		Autofinancement	24 870.60 €	48.47 %
Total	51 316.30 € HT	Total	51 316.30 €	100 %

Article 2 : SOLLICITE une aide financière départementale de **26 445.70 €** au titre du Fonds relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE166-P220724

Publié sur le site internet le : 23/07/24

Fait à La Chevrolière, le 22 juillet 2024

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 23/07/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté